Informations de base

2014/2948(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le rapport de suivi 2014 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Ancienne république yougoslave de Macédoine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	VAJGL Ivo (ALDE)	05/11/2014
	Rapporteur(e) fictif/fictive MACOVEI Monica (PPE) HOWITT Richard (S&D) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) COUSO PERMUY Javier (GUE/NGL) MESZERICS Tamás (Verts /ALE)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3362	2014-12-16

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
16/12/2014	Débat au Conseil		
24/02/2015	Vote en commission		

10/03/2015	Débat en plénière		
11/03/2015	Décision du Parlement	T8-0064/2015	Résumé
11/03/2015	Résultat du vote au parlement		
11/03/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2014/2948(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/02006

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE546.773	02/02/2015	
Amendements déposés en commission		PE549.089	02/02/2015	
Proposition de résolution		B8-0212/2015	04/03/2015	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0064/2015	11/03/2015	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2015)344	20/07/2015	

Résolution sur le rapport de suivi 2014 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2014/2948(RSP) - 11/03/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport de suivi 2014 sur l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), préparée par sa commission des affaires étrangères.

Le Parlement rappelle que l'ARYM est candidate à l'adhésion à l'UE depuis 9 ans et qu'elle est le pays le plus avancé en termes d'alignement avec l'acquis communautaire.

Engagement des négociations : le Parlement invite le Conseil, pour la 9ème fois consécutive, à **fixer une date de début des négociations d'adhésion** afin de renforcer le processus de démocratisation dans ce pays. Pour les députés, le maintien du *statu quo* amoindrit la crédibilité de la politique d'élargissement de l'Union et sa position dans la région.

Questions bilatérales : le Parlement rappelle que les problèmes bilatéraux ne devraient pas constituer un obstacle à l'ouverture de négociations d'adhésion, mais qu'ils devraient être abordés **le plus tôt possible dans le processus d'adhésion**. Il observe notamment que l'une des parties ne respecte pas l'arrêt prononcé par la Cour de justice le 5 décembre 2011 sur l'application de l'accord intérimaire de septembre 1995. **Il invite donc la Grèce à créer un environnement positif en vue de régler les différends bilatéraux** dans un esprit conforme aux valeurs et aux principes européens. Il exprime une nouvelle fois son inquiétude au sujet de **l'utilisation de différends historiques dans le cadre du débat actuel avec des pays voisins**. Pour le Parlement, cette démarche contribuerait à une meilleure compréhension de l'histoire et au développement de relations de bon voisinage.

La question du nom du pays : le Parlement souhaite que l'Union s'engage davantage sur la question de la dénomination et soutient une approche proactive de la part des dirigeants politiques de l'Union. Il invite la nouvelle haute représentante/vice-présidente à mettre en place de nouvelles initiatives pour sortir de l'impasse actuelle et pour œuvrer, en coopération avec le représentant spécial de l'ONU, à une solution acceptable pour les deux parties. Il appelle le Conseil à mener une discussion approfondie concernant la perspective **d'intégration à l'Union de la Macédoine au cours du premier semestre 2015**.

Stabilité politique : le Parlement se dit préoccupé par le contexte polarisé dans le pays. Il demande au gouvernement et aux partis politiques de s'efforcer d'améliorer leurs rapports afin de maintenir la stabilité politique et d'accélérer le projet politique européen. Il se dit très préoccupé par la détérioration des relations entre le gouvernement et l'opposition, et condamne toute surveillance illégale.

Tensions communautaires : le Parlement s'inquiète de ce que la coexistence interethnique reste fragile et problématique dans le pays. Il appelle tous les partis politiques et les organisations de la société civile à la défense volontariste d'une société pluriethnique et multiconfessionnelle tolérante. Tout en saluant l'amélioration des processus électoraux, le Parlement se dit également préoccupé par l'absence de séparation entre l'action de l'État et les activités partisanes.

Réformes : le Parlement se félicite du niveau avancé d'harmonisation par rapport à l'acquis législatif. Il juge cependant préoccupante l'influence politique injustifiée exercée sur certaines procédures judiciaires et souligne que le pouvoir judiciaire ne doit être soumis à aucune pression extérieure de la part du pouvoir législatif ou exécutif. Des mesures sont également réclamées dans **la lutte contre la corruption** et la criminalité organisée.

Extrémisme politique et/ou religieux : le Parlement condamne toutes les formes d'extrémisme politique et/ou religieux et estime qu'une coopération transfrontalière avec les autres pays des Balkans occidentaux et les États membres de l'Union serait nécessaire. Il rappelle que la politique publique doit lutter contre toutes les formes d'extrémisme et que la stigmatisation d'un groupe religieux, quel qu'il soit, doit être soigneusement évitée.

Lutte contre les discriminations : le Parlement demande la mise en conformité de la loi contre les discriminations avec l'acquis de l'Union. Il condamne toute violence exercée à l'encontre de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre et intersexuée (LGBTI). Il exprime une nouvelle fois son inquiétude face au maintien de stéréotypes sexistes dans la société et à la violence domestique dans ce pays.

Lutte contre la pauvreté et le chômage : le Parlement exhorte le gouvernement de ce pays à intensifier ses efforts de mise en œuvre de la stratégie nationale révisée relative à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il demande qu'une attention accrue soit accordée à la **communauté rom**. Des mesures sont également réclamées pour lutter contre le chômage.

Coopération régionale : enfin, le Parlement invite le gouvernement de ce pays à améliorer le niveau général d'alignement sur les déclarations et les décisions dans le cadre de la PESC.